Envoyé en préfecture le 04/11/2026
Reçu en préfecture le 04/11/2026
Publié le 04/11/2026
ID : 038-213804990-20261102-D_08_02112026-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SUSVILLE

L'an deux mil vingt – six, le 02 novembre, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune, dûment convoqué le 27 octobre 2026, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Madame Valérie CHALLON, Maire.

Présents : Valérie CHALLON, Michel MARTOIA, Lucie BALMET, Elodie JODAR, Dominique PICAVEZ, Bruno DE CRECY, Christophe MILLAN, Michèle ROJAS, Frédéric MAUGIRON.

Excusés : Renaud VAN DUIJN pourvoir à Valérie CHALLON, Patrick GUIGNIER pouvoir à Frédéric MAUGIRON, Géraldine GROSSELLI pourvoir à Christophe MILLAN, Cécile ARNAUD pouvoir à Michèle ROJAS.

Absents : Stéphane TONIZZO, Sandrine BOSCARO

Nombre de suffrages exprimés : 13 Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 0

Délibération n° D_08_02112026

Convention avec la CC de la Matheysine portant sur les itinéraires de promenade et de randonnée non labellisés PDIPR

Madame le Maire informe le Conseil municipal que dans le cadre du suivi et de la gestion du réseau des sentiers inscrits au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR), la Communauté de Communes de la Matheysine poursuit le travail engagé lors du précédent mandat autour de la clarification des responsabilités entre la Communauté de Communes et les communes, notamment en matière d'entretien, de balisage, de signalétique, de surveillance ainsi que de suivi des itinéraires PDIPR et des itinéraires non labellisés présentant une signalétique PDIPR.

Elle indique l'objectif est de disposer d'un cadre clair et partagé, permettant de garantir dans la durée la qualité, la sécurité et la pérennité des itinéraires concernés. Cette démarche avait fait l'objet d'une présentation par la CCM lors du précédent mandat et a été évoqué à l'occasion des réunions de secteur dédiées au PDIPR.

La CCM propose aujourd'hui de formaliser cela à travers une convention entre la Communauté de Communes et chaque commune concernée. Celle-ci a pour objectif de préciser les engagements et responsabilités de chacun concernant notamment l'entretien des itinéraires, le balisage et la signalétique hors labélisation PDIPR.

Après avoir délibéré, le Conseil municipal,

Envoyé en préfecture le 04/11/2026
Reçu en préfecture le 04/11/2026
Publié le 04/11/2026
ID : 038-213804990-20261102-D_08_02112026-DE

Autorise Madame le Maire à signer la convention avec la CCMatheysine portant sur les itinéraires de promenade et de randonnée non labellisés PDIPR, qui sera annexée à la présente délibération.

Le Secrétaire de séance
Elodie JODAR

Le Maire
Valérie CHALLON

Certifiée exécutoire compte tenu
de la transmission à la Préfecture
et de la publication sur le site internet
de la commune www.susville.fr
le 4 novembre 2026.
Le Maire, Valérie CHALLON.